

cautions de plus en plus scrupuleuses. Mais il faudra aussi, avec une activité croissante, appliquer la recherche aux implantations africaines et asiatiques en Occident.

On se gardera d'ailleurs d'oublier que les grandes civilisations unitaires, comme l'Islam, restent peu soucieuses de voir des étrangers s'intéresser aux minorités qu'elles incluent, mais se préoccupent elles-mêmes de plus en plus activement de leurs lointains essaims, considérés comme parties intégrantes de leur unité. On notera aussi que les Etats occidentaux ont généralement tendance à considérer les immigrés africains et asiatiques sous l'angle économique, plutôt que sous leurs aspects humains.

Il est donc à propos que des études désintéressées s'appliquant aux minorités d'ici comme à celles de là-bas contribuent à une approche objective de ces problèmes qu'obscurcissent trop souvent les préjugés et les passions.

L'Afrique et l'Asie Modernes



L'ISLAM EN NOUVELLE-CALEDONIE

L'Islam en Nouvelle-Calédonie n'est présenté ici que succinctement, car il est peu important du point de vue des effectifs. Introduit à l'occasion des transferts de population opérés par la colonisation, et confiné dans des minorités ethniques qui furent longtemps opprimées et exploitées, il connaît, en raison de sa marginalité sociale, une situation difficile dans l'archipel calédonien. Comme les autres religions représentées dans le Territoire, la religion musulmane souffre par ailleurs du pouvoir corrosif des valeurs et des modèles de comportement nouveaux véhiculés par la société urbaine et industrielle — particulièrement dans la jeunesse. L'action localement menée à la faveur de la reprise actuelle de l'Islam dans le monde n'a qu'une portée limitée. En l'absence d'un véritable encadrement religieux et d'infrastructures appropriées, les manifestations culturelles marquées par l'Islam sont socialement plus importantes que les manifestations proprement religieuses.

Dans cette présentation, on sera très attentif à l'appartenance ethnique qui, malgré l'affirmation de l'unité de la foi et de la communauté islamiques, détermine des clivages majeurs au sein du milieu musulman calédonien.

1. — Introduction et évolution de l'Islam

C'est par quelques dizaines de déportés kabyles que l'Islam est venu en Nouvelle-Calédonie, en 1872. Ces hommes avaient participé à l'insurrection conduite en 1871 par le Bachaga Mokrani, pour protester contre l'organisation de l'Algérie en département français et contre l'octroi de la citoyenneté française aux seuls Algériens israélites. Condamnés à la déportation en Nouvelle-

8 NOV. 1983

O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

N° : 3667ex1

Cote : B

Calédonie, comme les insurgés de la Commune de Paris, ils furent envoyés à l'Île des Pins avec deux mille cinq cents de ceux-ci. Voici comment les a décrits H. Rivière : « On les voit, errant çà et là, résignés et stoïques, sous leur long burnous blanc que serre à la tête la corde en poil de chaméau. Leur œil garde une flamme à demi-éteinte ; ils s'inclinent, au passage d'un chef français, avec l'humilité digne qui leur est propre, et, le soir, se prosternant au soleil couchant, baisent cette terre qui leur est ennemie, mais qui n'en est pas moins celle de Dieu » (1). Ces musulmans kabyles restèrent à l'Île des Pins jusqu'en 1881. Ramenés sur la Grande Terre, ils durent attendre 1895 pour être amnistiés, plus de quinze ans après l'amnistie des Communards. La plupart d'entre eux quittèrent alors la Nouvelle-Calédonie, mais quelques-uns, qui bénéficiaient de la résidence libre, s'y installèrent. Les descendants de ces derniers se convertirent généralement au catholicisme.

D'autres musulmans originaires d'Afrique du Nord, dont plus des quatre cinquièmes en provenance d'Algérie, arrivèrent en Nouvelle-Calédonie comme condamnés aux travaux forcés. Leur nombre n'est pas connu de façon précise, parce que l'Administration Pénitentiaire ne les a pas distingués des bagnards européens ; mais on peut penser qu'ils durent atteindre plusieurs centaines (ils étaient environ 300 en 1880). On notera, pour mémoire, que quelques-uns n'étaient coupables que d'avoir suivi les règles en vigueur dans leur société d'origine, et notamment les exigences du code de l'honneur. Ainsi, l'un d'eux se trouvait au bagne pour avoir poignardé, au cours d'une revue militaire, un officier français qui avait courtisé de manière trop pressante sa fiancée — ses descendants éprouvent aujourd'hui encore de la fierté à le raconter. D'une manière générale, le bagne fut pour ces transportés une épreuve encore plus pénible et plus avilissante que pour ceux originaires d'Europe, en raison à la fois de leur appartenance ethnique et de leur religion. Leur petit nombre et leurs particularités culturelles les condamnaient en effet à la marginalité, et les désignaient d'avance à la vindicte publique. Même libérés et dotés de concessions agricoles, ils éprouvaient souvent de grandes difficultés à s'intégrer dans l'environnement calédonien, et beaucoup traînaient une existence louche et misérable. Si la conversion au

(1) Rivière (H.). — 1881. Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie ; l'insurrection canaque. Réédition 1980, Papeete, Edit. du Pacifique, p. 75-76.

catholicisme a facilité la réinsertion sociale pour un certain nombre de leurs descendants, d'autres sont restés attachés à ce qui a pu subsister de leur culture religieuse d'origine.

Les musulmans arabes de la première génération implantée en Nouvelle-Calédonie semblent avoir suivi assez scrupuleusement les principales prescriptions du Coran, pratiquant les cinq prières journalières, s'abstenant de boisson alcoolisée ainsi que de viande de porc, et observant le jeûne du Ramadan ; ils avaient par ailleurs conservé diverses pratiques de l'Islam populaire, tel l'usage d'amulettes. Face au christianisme, ils s'étaient montrés plutôt fermes, malgré les bonnes relations nouées avec les missionnaires catholiques. Mais l'une des principales difficultés pour la transmission des croyances et des pratiques religieuses résidait dans le fait que leurs femmes, d'origine européenne et elles-mêmes anciennes condamnées dans bien des cas, ne connaissaient et ne partageaient généralement pas la foi islamique. A cela s'ajoutait la misère assez commune des conditions de vie, peu favorable à l'observance religieuse. Enfin, la vie religieuse de cette communauté musulmane n'a jamais été véritablement organisée — l'unique marabout venu en Nouvelle-Calédonie est retourné dans son pays natal depuis plus de cinquante ans. Faut de se transmettre, l'héritage culturel arabe et le fonds religieux musulman se sont dans une large mesure perdus au fil des années. Les jeunes ne connaissent plus la langue arabe et ne pratiquent plus les prières ni le jeûne. Toutefois, la circoncision s'est conservée, ainsi que certains éléments des rites de mariage et de funérailles (position du corps, prières, repas rituels).



Aux musulmans arabes sont venus se joindre, à partir de 1900, des musulmans originaires des anciennes Indes orientales, devenues l'Indonésie. Ils furent importés en Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'une large politique de recrutement de main-d'œuvre asiatique, mise en œuvre par l'administration coloniale pour pallier le manque créé dans les mines et dans l'agriculture par l'arrêt des transferts de bagnards. Un accord conclu avec le gouvernement hollandais stipulait les conditions de transport, de travail et de rémunération des travailleurs migrants, ainsi que la durée des contrats — en principe, le rapatriement était prévu au terme de cinq ans. Le recrutement se fit surtout dans la partie centrale de l'île de Java, d'où l'appellation « Javanais » pour désigner globa-

lement les Indonésiens établis en Nouvelle-Calédonie (le terme familial de « Niaoulis » étant réservé à ceux qui y sont nés). Alors que les travailleurs importés du Tonkin ou du Japon furent pour la plupart affectés aux mines, une fraction non négligeable des Indonésiens a été employée aux tâches agricoles, notamment dans les plantations de café, ou comme personnel de maison. Assez nombreux furent ceux qui, arrivés au terme de leur contrat, décidèrent de prolonger leur séjour en Nouvelle-Calédonie, certains parvenant à se fixer comme métayers ou colons. Le nombre des Indonésiens a augmenté assez régulièrement jusqu'à atteindre plus de 8.000 au cours de la seconde guerre mondiale (accroissement naturel compris), dont environ 10 % établis à leur compte. Mais après la guerre, beaucoup rentrèrent en Indonésie. Aujourd'hui, il y a un peu plus de 5.000 Indonésiens en Nouvelle-Calédonie, dont plus des trois-quarts nés sur place. Les deux-tiers environ de ces Indonésiens jouissent de la nationalité française. Et on peut estimer à 80 % environ ceux qui sont d'obédience musulmane.

On sait que la rigueur de l'Islam a été tempérée en Indonésie par les traditions culturelles et religieuses autochtones, aboutissant parfois à des formes quasiment syncrétiques. C'est cet Islam qui a été apporté en Nouvelle-Calédonie avec les Indonésiens. Mais l'absence d'encadrement religieux, de mosquées et d'enseignement coranique eurent pour conséquence d'en altérer encore davantage le contenu et d'en affaiblir les exigences. Les obligations religieuses quotidiennes ne sont guère mises en pratique par la majorité. Par contre, les grands événements de la vie, telles la circoncision, les noces et les funérailles, gardent la marque de l'Islam. La première grossesse d'une jeune femme, ou l'attribution d'un nom à un bébé, peuvent également donner lieu à des réunions rituelles, avec partage de nourriture et prières coraniques. Par ailleurs, nombre d'Indonésiens musulmans s'abstiennent de viande de porc. Mais c'est la fin du Ramadan qui constitue la seule véritable manifestation collective des musulmans indonésiens — encore qu'il s'agisse au moins autant d'une manifestation culturelle et ethnique que d'une festivité proprement religieuse. En effet, c'est le sentiment d'appartenance à un groupe ethnique minoritaire, attaché à ses traditions particulières, qui constitue aujourd'hui le principal facteur de survivance de l'Islam dans la communauté indonésienne — du moins dans la fraction la plus âgée de celle-ci. Dans les générations jeunes, les unions inter-ethniques et la mobilité matrimoniale portent de plus en plus atteinte à ce sentiment d'appartenance et aux caractéristiques qui l'accompagnent.

Enfin, il faut mentionner la présence en Nouvelle-Calédonie (surtout à Nouméa) de quelques dizaines de musulmans immigrés plus récemment, en provenance de la Somalie et du Proche-Orient. C'est au sein de cette petite communauté, particulièrement soumise aux prescriptions coraniques, que se recrutent la plupart des personnalités soucieuses d'organiser et d'animer l'Islam en Nouvelle-Calédonie.

2. — Effectifs

Avec un peu plus de 4.000 membres, les communautés musulmanes, arabe et indonésienne, ne rassemblent que 3 % de la population de la Nouvelle-Calédonie. Comme il n'existe aucun prosélytisme et que, dans la conjoncture actuelle, l'immigration des groupes ethniques concernés est arrêtée, l'accroissement des musulmans ne dépendra que de leur progression démographique naturelle. La religion massivement majoritaire en Nouvelle-Calédonie est le christianisme, l'Eglise catholique regroupant près de 67 % de la population, la Confession protestante 25 %, et diverses minorités chrétiennes 2 %.

Distribution de la population selon l'appartenance religieuse et ethnique

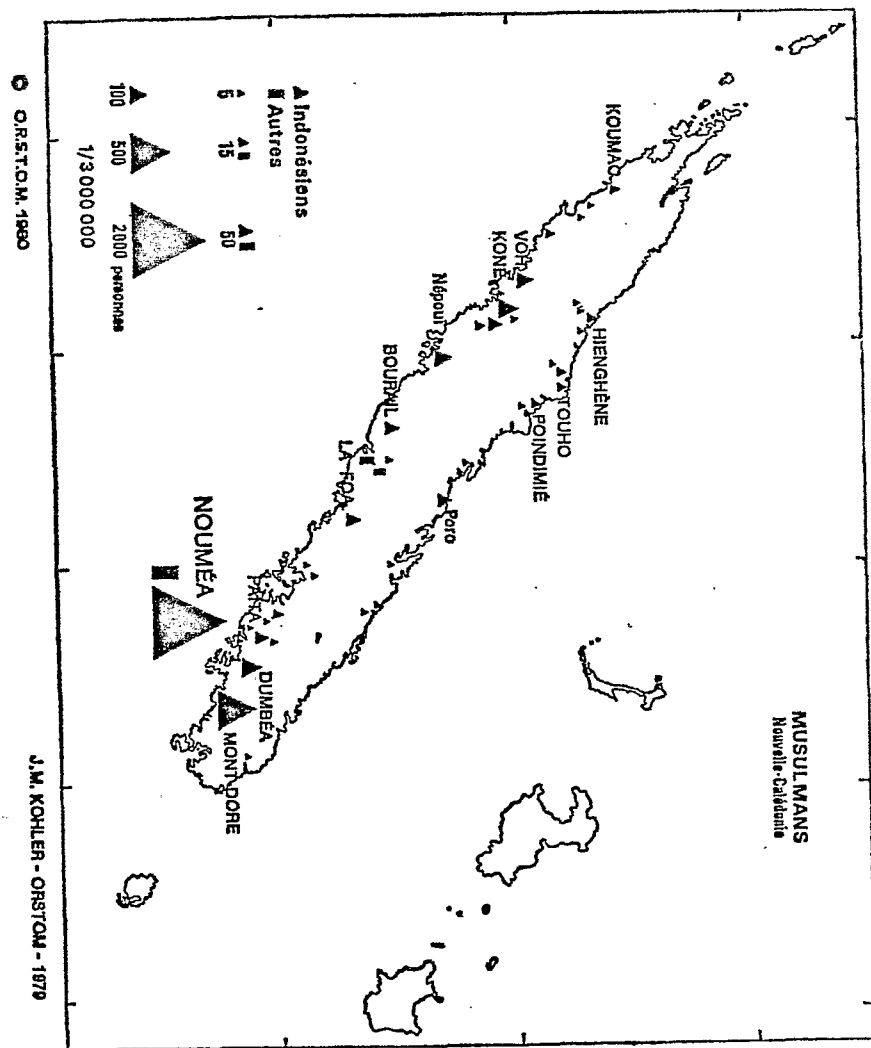
(Etude ORSTOM, J.-M. KOHLER, 1978 ; chiffres arrondis)

	Catholiques	Protestants	Musulmans	Autres	Totaux
Mélanésiens*	28.650	29.300	—	1.550	59.500
Européens	46.700	1.000	100	3.700	51.500
Wallisiens**	10.000	—	—	100	10.000
Tahitiens	2.100	3.200	—	1.100	6.400
Indonésiens	300	100	4.000	700	5.100
Viêtnamiens	1.800	—	—	200	2.000
Autres	1.450	400	150	400	2.400
Totaux	91.000	34.000	4.250	7.750	137.000

* Mélanésiens calédoniens (58.400) et originaires du Vanuatu (1.100).

** Wallisiens et Futuniens confondus.

3. — Implantation géographique des musulmans



Les Arabes libérés du bagne qui obtinrent des concessions agricoles, de 4 à 5 ha, ont en majorité été installés dans les vallées de Nessadiou et de Boghen. Ils y furent rejoints par d'autres libérés arabes, souvent démunis de moyens de subsistance et plus ou moins en rupture avec la société. Les descendants de ces Arabes sont à l'heure actuelle quelques centaines, dont une bonne partie est établie à Bourail ou dans l'agglomération de Nouméa.

A leur arrivée en Nouvelle-Calédonie, les Indonésiens ont pour la plupart été installés en brousse, dans les centres miniers et dans les régions agricoles, notamment dans la partie nord du pays. Mais cette implantation s'est profondément modifiée après la seconde guerre mondiale. La suppression des contrats de travail s'est en effet traduite par un repli important de cette ethnie sur Nouméa. Plus de la moitié des Indonésiens se trouve actuellement établie dans cette commune, et dans les communes voisines de Dumbéa et Mont-Dore. Les autres sont restés dans les aires d'implantation anciennes, dans les régions caféicoles de la Côte Est comme de la Côte Ouest (Hienghène, Touho, Poindimié ; Voh et Koné), et près de certains centres miniers comme Népoui et Poro.

Cette répartition géographique des musulmans arabes et indonésiens risque de subir des modifications du fait de l'évolution politique de la Nouvelle-Calédonie. Certains se trouvent en effet installés sur des terres aujourd'hui revendiquées par la population mélanésienne, qui en avait été spoliée par la colonisation.

4. — Tentatives pour un renouveau

L'Association des Arabes et Amis des Arabes, fondée en 1966, s'est donné pour but l'animation culturelle et religieuse du milieu arabe de Nouvelle-Calédonie. Elle se proposait, entre autres choses, de construire une mosquée et d'organiser un enseignement coranique. Mais, regroupant en fait une majorité de membres peu intéressés par la religion musulmane, cette association s'est davantage préoccupée d'activités profanes que de religion. Pour cette raison, qui s'est ajoutée à des différends à la fois personnels et ethniques, un groupe de croyants rigoureux et résolu, la plupart originaires de Somalie, fonda en 1975 l'Association des Musulmans de Nouvelle-Calédonie. Affiliée aux organisations internationales de l'Islam, cette association voulut se consacrer essentiellement à la promotion religieuse de la communauté musulmane. Un de ses objectifs prioritaires fut, en poursuivant les démarches déjà entreprises, d'obtenir un terrain de la municipalité de

Nouméa, et d'y édifier une mosquée et une école coranique avec l'aide du Fonds Islamique de Solidarité (dont le siège est à Djeddah en Arabie Saoudite). La demande adressée à l'administration fut sur le point d'aboutir lorsque d'autres associations regroupant des musulmans, l'Amicale des Indonésiens et celle des « Niaooulis », entreprirent à leur tour des démarches auprès des autorités pour obtenir également du terrain, dans le même but. L'administration exigea alors la constitution d'un Comité rassemblant tous les groupes musulmans demandeurs, ce qui donna lieu à la création de l'Association Islamique de Nouvelle-Calédonie en 1980. N'ayant au départ qu'une vocation de représentation, cette Association tenta par la suite de s'ériger en une organisation autonome, plus ou moins concurrente de l'Association des Musulmans de Nouvelle-Calédonie. Il en résulta des tensions qui neutralisèrent les efforts des uns et des autres, mettant en évidence l'inanité de ces rivalités. En 1981, l'Association Islamique s'intégra dans l'Association des Musulmans de Nouvelle-Calédonie, en même temps que l'Amicale des Indonésiens.

Malgré les difficultés qui viennent d'être évoquées, et qui expriment bien la complexité liée à l'hétérogénéité ethnique, à l'insularité et au faible volume démographique du milieu, l'Association des Musulmans de Nouvelle-Calédonie a réussi à amorcer son programme. Avec l'aide du Fonds Islamique de Solidarité, une mosquée doit être édifiée à la Vallée des Colons, à Nouméa, sur un terrain acquis en 1978 par cette association. La parcelle avait été achetée grâce à des fonds versés par la Ligue Islamique de Fidji, tandis que l'association calédonienne avait pris à sa charge la remise en état de la maison qui s'y trouvait (elle sert depuis lors de lieu de prière) et avait réglé les frais de la transaction. D'autre part, l'Arabie Saoudite a donné son accord de principe pour l'achat d'un terrain jouxtant celui déjà acquis, ainsi que pour la prise en charge d'un professeur (parlant le français, l'anglais, l'arabe et l'indonésien), pouvant diriger une école coranique et assurer des émissions radiophoniques. La promesse d'aide formulée par l'Egypte en 1979 ne s'est pas encore matérialisée (peut-être en raison des tensions politiques existant entre ce pays et les autres pays arabes). Par contre, l'Association des Musulmans de Nouvelle-Calédonie espère pouvoir compter prochainement sur une aide du Koweït et de l'Irak. En attendant, les musulmans de Nouvelle-Calédonie reçoivent diverses publications (surtout en arabe et en anglais), et ils mettent à profit les possibilités de rencontre et les

bourses qui leur sont offertes. Les responsables de l'Association des Musulmans participent régulièrement aux réunions internationales organisées en Malaisie (à Kuala Lumpur, où se trouve le siège du Conseil Islamique pour la Région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique), à Fidji, et en Australie. Deux jeunes gens viennent de bénéficier d'une année de formation à Fidji et s'apprentent à partir en Arabie Saoudite pour y continuer leurs études, ce pays ayant offert quinze bourses (à répartir entre les trois groupes ethniques d'appartenance musulmane). A plus long terme, l'Association des Musulmans de Nouvelle-Calédonie envisage la construction de mosquées et l'implantation d'écoles coraniques à Bourail et à Koné. Et il est dit que la vérité des croyances islamiques pourrait alors toucher de nouveau tous ceux qui sont nés musulmans, et même être révélée aux non-musulmans... (*).

J.-M. KOHLER
ORSTOM, Nouméa

- (*) Il n'existe aucune publication sur l'Islam en Nouvelle-Calédonie. Mais cette notice reprend certaines informations présentées dans les articles suivants, consacrés aux minorités d'obédience musulmane :
- COLLINET (M.). — 1978. Les Arabes en Nouvelle-Calédonie. Bulletin de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie, n° 36, p. 1-33.
- DEWEY (A.G.) — 1964. Les Javanais de Nouméa. Bulletin du Pacifique Sud. Vol. 14, n° 4, p. 4-9 et p. 50.
- ROOSMAN (R.S.) — 1971. The Javanese immigrant community in New Caledonia a preliminary survey. Te Reo. Vol. 14, p. 63-73.